



LES RENCONTRES DE FILMS EN BRETAGNE

CINEMA
ET AUDIOVISUEL
EN REGIONS



Les Tat'ins – Les institutions en tête-à-têtes

Les Rencontres de Films en Bretagne sont aussi l'occasion de rencontrer, en rendez-vous individuel, un représentant de l'une des institutions qui accompagnent et soutiennent l'audiovisuel et le cinéma. Les professionnels inscrits peuvent ainsi recevoir des conseils sur un projet et se renseigner sur les soutiens ou outils disponibles.

Le présent guide a été rédigé à l'attention des professionnels qui souhaitent s'inscrire, pour qu'ils puissent prendre connaissance des différentes institutions en présence, leur permettre d'identifier le ou les interlocuteurs à rencontrer et préparer au mieux ces entretiens individuels.

Les Rencontres de Films en Bretagne sont organisées avec le soutien de : la Région Bretagne, le Département des Côtes d'Armor, la Communauté d'agglomération de Lorient, la Ville de Saint-Quay-Portrieux, la Scam, la Procirep.

Les institutions présentes à Saint-Quay-Portrieux aux Rencontres de Films en Bretagne - 17^{ème} Édition

- MEDIA Desk France Relais Culture Europe, représenté par Margaux Lacoste, chargée de l'accompagnement des opérateurs sur le volet MEDIA.
- Le CNC, représenté par Agnès Toullieux, chef du service de l'inspection et conseillère relations sociales et Morad Kertobi, chef du service court-métrage.
- Le Conseil régional de Bretagne, service Images et Industries de la création, représenté par Claire Rattier-Hamilton, chargée de mission pour les porteurs de projets de courts métrages, fictions TV et documentaires, ainsi que Ronan Le Louarn, chef du service des Langues de Bretagne, pour les porteurs de projets d'émissions de flux ou séries en langue bretonne.
- Le Conseil départemental des Côtes d'Armor, représenté par Gabrielle Boistel, chargée des politiques cinématographiques et audiovisuelles.
- La SCAM, représentée par Lise Roure, responsable de l'aide à la création et des bourses Brouillon d'un rêve et Nicolas Mazars, chef du service juridique.
- La SACD, représentée par Guillaume Jobbé-Duval, juriste-négociateur à la direction de l'audiovisuel et du cinéma.
- L'IRCEC, Caisse nationale de retraite complémentaire des artistes-auteurs (gérant les trois régimes RAAP, RACD et RACL), représentée par son responsable juridique, Victor Galvao, et Marion Reux, responsable d'équipe dédiée au RACD-RACL.
- Accueil des tournages en Bretagne, représenté par Delphine Jouan, coordinatrice d'ATB depuis début septembre 2017 et Emmanuelle Lohéac, chargée d'accueil des tournages.
- La Cinémathèque de Bretagne, représentée par Cécile Petit-Vallaud, directrice et Mevena Guillouzic-Gouret, chargée des ventes d'images.
- Ina Atlantique, représentée par Brigitte Cariou, chargée des ventes d'images et Christelle Molina, déléguée régionale.

- Ty films - Les Rencontres documentaires de Mellionnec, la Maison des auteurs, les résidences, représentée par Jean-Jacques Rault, directeur et Elise Demarbre, en charge des actions vers les professionnels.
- Le Groupe Ouest Film Lab Européen - coaching d'auteurs et résidence d'écriture, représenté par Charlotte Le Vallégant, co-directrice et Bénédicte Mellac, responsable formation et développement.
- Trégor Cinéma, résidence d'écriture de courts-métrages, représenté par Fred Gelard, président et intervenant artistique.
- La Procirep et ANGOA-AGICOA, représentée par Elvira Kaurin, responsable de la commission TV.
- Rennes Métropole, représentée par Cécile Bizot, pour le fonds d'aide musique originale et François Xavier-Jullien, pour le fonds d'aide ICC - créativité croisée.
- La DRAC, représentée par Laurence Deloire, conseillère pour le cinéma, l'audiovisuel et le multimédia.
- France 3 Bretagne - France Télévisions, représentée par Laurent Le Mouillour, délégué régional France 3 Bretagne et François Hérard, administrateur France 3 Bretagne. RDV réservés aux producteurs ou aux duos réalisateurs-producteurs.
- L'Unité de programmes des télévisions locales de Bretagne - représentée par Charlotte Avignon, en charge des coproductions. RDV réservés aux producteurs ou aux duos réalisateurs-producteurs.
- KuB - représenté par Serge Steyer, responsable éditorial. RDV réservés aux producteurs ou aux duos réalisateurs-producteurs.
- francetv éducation, représenté par Pauline Jacob, chef de projet en charge de la coordination de francetv éducation et Carine Jézéquet, responsable de projets en charge des productions de francetv éducation.

• MEDIA Desk France - Relais Culture Europe

Le Relais Culture Europe est une plateforme d'innovation sur l'Europe et la culture ouverte à l'ensemble des acteurs culturels et créatifs, dont les acteurs audiovisuels et cinématographiques, souhaitant initier ou renforcer une démarche européenne dans le champ de la culture.

Il remplit, en France, la mission de Bureau Europe Créative de l'Union européenne. Dans ce cadre, le Relais informe et appuie de l'idée au dépôt (pépinière à projet, recherche de partenaires, assistance technique) les professionnels souhaitant mobiliser le programme Europe créative (Culture, MEDIA, volet trans-sectoriel). Il informe également sur les opportunités ouvertes dans les autres programmes européens (Erasmus +, Horizon 2020, etc.).

MEDIA propose différentes modalités de soutien et s'intéresse aux projets dotés d'un potentiel de coproductions et de distribution européennes et internationales.

MEDIA fonctionne avec des appels à projet dénommés ainsi : Formation / Développement de projets individuels / Développement de catalogues de projets – Slate funding / Développement de jeu vidéo / Soutien à la programmation télévisuelle d'œuvres européennes / Fonds de coproduction / Distribution – Soutien sélectif / Distribution – Automatique / Agents de vente internationale / Distribution en Ligne / Accès au marché / Mise en réseau de salles / Développement de l'audience / Soutien aux festivals de films

Pour exemple, l'appel à projet Développement de projets individuels vise plus particulièrement à soutenir :

- Des projets à haute valeur créative et artistique portés par des sociétés de production expérimentées ;
- Des projets ayant un large potentiel de diffusion transfrontalière et pouvant atteindre les publics européens et internationaux (notamment le jeune public) ;
- Des projets porteurs d'une coopération accrue entre différents « pays MEDIA » : coproducteurs, distributeurs, diffuseurs, agents de ventes, financeurs, etc ;
- Un rééquilibrage européen en apportant une attention spécifique aux pays à plus faible capacité de production.

[Site internet](#)

- **Le CNC**

Le « Centre national du cinéma et de l'image animée » (CNC) est un établissement public administratif. Il assure, sous l'autorité du ministre chargé de la Culture, l'unité de conception et de mise en œuvre de la politique de l'État dans les domaines du cinéma et des autres arts et industries de l'image animée, notamment ceux de l'audiovisuel, de la vidéo et du multimédia, dont le jeu vidéo.

Chargé de financer les créateurs d'aujourd'hui et de demain, et de réguler les marchés du cinéma et de l'audiovisuel, sa mission est aussi d'entretenir et de valoriser la mémoire du passé. Venant au soutien des auteurs et des artistes les plus singuliers, il veille aussi à la santé d'une industrie qui les emploie. Profondément ancré dans le cinéma, le Centre intervient désormais sur tous les champs de l'image animée, des œuvres audiovisuelles jusqu'aux univers numériques interactifs.

Seront présents aux Rencontres de Films en Bretagne, des représentants des services suivants :

- Le service Relations sociales

Agnès Toullieux vous propose son expertise sur les questions liées au FONPEPS, aux obligations sociales notamment dans le cadre de la Convention Collective Cinéma (annexe III) ou pour l'emploi d'étrangers.

- Le service Court-Métrage, représenté par Morad Kertobi, chef de service :

Le CNC contribue au financement du court métrage sous des formes diverses aux différents stades de l'écriture, de la production, de la promotion et de la diffusion des films courts. Ces aides sont sélectives ou automatiques, directes ou par l'intermédiaire d'organismes qu'il subventionne.

Site internet

- **Le Conseil régional de Bretagne – Service Images et Industries de la création / Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA)**

Le fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle a pour objectifs de poursuivre son soutien au documentaire et au cinéma d'animation, et de développer son aide aux œuvres de fiction. Il propose des aides à l'écriture, au développement et à la réalisation. Ces aides s'adressent aux auteurs, aux réalisateurs et aux producteurs de Bretagne, et plus largement à tous ceux qui désirent venir tourner en Bretagne.

Elles sont sélectives et concernent les documentaires de création, les fictions et les films d'animation. Elles prennent en compte les œuvres cinématographiques et audiovisuelles, et concernent aussi bien le court que le long métrage. Les bénéficiaires des aides sont les auteurs, pour les aides à l'écriture, les sociétés de production, pour les aides au développement et à la réalisation et les associations pour les projets dits «innovation et recherche».

Montants des aides :

La détermination du montant des aides relève de la décision du Conseil régional de Bretagne dans la limite des plafons suivants.

- aide(s) à l'écriture :

3 000€ maximum pour les documentaires et animations audiovisuels

8 000€ maximum pour les longs métrages cinéma

- aide(s) au développement :

12 000€ maximum pour les unitaires et les séries

20 000€ maximum pour les projets de longs métrages cinéma de fiction et d'animation

- aide(s) à la réalisation :

40 000€ maximum pour les films de court métrage

35000€ maximum pour les films documentaires audiovisuels

200 000€ maximum pour les films de long métrage cinéma

100000€ maximum pour les téléfilms (unitaires et séries)

60000€ maximum pour les séries audiovisuelles documentaires

Chaque aide sera modulée en fonction des éléments artistiques et financiers déposés et en fonction de l'implication du territoire dans le projet. Pour les projets ayant bénéficié d'une aide au développement et obtenant l'aide à la réalisation, le calcul du montant de cette dernière tient compte du budget global de l'œuvre (développement compris) et est modulé en fonction du soutien accordé en développement.

Compte tenu des spécificités de production des films d'animation, de la richesse de la production d'œuvres d'animation en région Bretagne et de la volonté de la Région d'encourager ces créations, les plafonds des aides à la réalisation ne s'appliquent pas à ce genre.

[Site internet](#)

- **Service Langues de Bretagne / Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (FALB)**

Le Service des Langues de Bretagne (SLAB) est chargé de mettre en œuvre la politique linguistique adoptée par le Conseil régional de Bretagne. Il instruit notamment les dossiers relatifs au Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (FALB) et accompagne les producteurs porteurs de projet. Le FALB est destiné à favoriser le développement et la diffusion des doublages, fictions radiophoniques et productions audiovisuelles de flux en langue bretonne qui, contrairement aux productions unitaires, ne pourraient bénéficier du Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (FACCA). Peuvent par exemple être soutenus par le FALB les magazines, les émissions télévisées de type « plateau », les sitcoms, les séries documentaires ou de fiction. Les sociétés de production portant de tels projets peuvent bénéficier d'un soutien régional qui ne peut excéder 100 000 euros par projet ni dépasser 50% du budget global.

[Site Internet](#)

- **Le Conseil départemental des Côtes d'Armor**

Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor développe depuis 1989 une politique de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle. La Convention triennale de développement cinématographique, intervenue entre le département et le Centre National de la Cinématographie entre 2000 et 2002, a permis de recadrer cette action et de l'inscrire dans une politique territoriale générale d'intervention culturelle.

Les soutiens à la création : ils ont pour vocation d'accompagner la production et la réalisation d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles documentaires, de fiction ou d'animation de moins de 60', en correspondance avec la politique culturelle et artistique du département. Ils concernent des projets de réalisateur(rices) individuels ou collectifs et sont attribués aux structures de production professionnelles qui les portent.

Le soutien à la réalisation est en direction des sociétés de production. Il s'établit comme suit : pour les œuvres courtes ou les documentaires audiovisuels, une aide forfaitaire de 15 000€ par projet peut être accordée, correspondant à 10 000€ d'engagement du Conseil départemental des Côtes d'Armor et 5 000€ du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC).

[Site Internet](#)

• La SCAM, Brouillon d'un rêve - dispositif d'aide à l'écriture

Vous êtes l'auteur.e d'un projet de documentaire (audiovisuel, radio, photographie, multimédia...) que vous souhaitez présenter à l'une des bourses Brouillon d'un rêve, dispositif d'aide à l'écriture de la Scam ?

Vous doutez de l'éligibilité de votre projet ? Vous hésitez entre la création documentaire ou le documentaire journalistique ?

Vous voulez comprendre la philosophie, la ligne éditoriale de Brouillon d'un rêve et vous assurer de frapper à la bonne porte ?

Lise Roure vous reçoit en rendez-vous individuels si vous souhaitez un accompagnement personnalisé. Ces discussions sont particulièrement destinées aux auteur.e.s portant déjà un projet et envisageant d'être candidat.e aux bourses Brouillon d'un rêve dans les mois à venir.

[Site Internet](#)

• La SACD – Société des auteurs et compositeurs dramatiques

La SACD (Société des Auteurs et Compositeurs Dramatiques) est la plus ancienne société d'auteurs au monde. Créée par Beaumarchais en 1777, elle regroupe aujourd'hui plus de 57 000 auteurs issus du spectacle vivant, du cinéma, et de l'audiovisuel.

Véritable société de services aux auteurs, elle collecte et répartit leurs droits, délivre les autorisations de jouer une œuvre, met à la disposition de ses membres une assistance juridique, sociale et fiscale, leur propose des modèles de contrat, des espaces de travail, crée des rencontres et défend leurs intérêts collectifs et particuliers.

La SACD participe aussi au dynamisme de la création grâce à des actions culturelles financées par la Copie privée. La SACD est par ailleurs présente dans les instances nationales et internationales pour protéger les auteurs et leurs œuvres, défendre leur statut et leurs conditions de rémunération.

[Site Internet](#)

• Caisse nationale de retraite des artistes auteurs (IRCEC)

L'IRCEC est l'organisme de Sécurité sociale qui gère la retraite complémentaire obligatoire des artistes-auteurs professionnels rémunérés en droits d'auteur.

L'IRCEC exerce une mission de service public sous la tutelle du ministère des Solidarités et de la Santé et couvre, à travers ses trois régimes, près de 61 000 adhérents. Cette caisse présente la particularité d'être gérée par les auteurs, pour les auteurs.

Quel que soit votre secteur de création artistique (auteurs graphiques, plastiques ou photographiques, dialoguistes de doublage, auteurs et compositeurs dramatiques, auteurs de spectacle vivant, auteurs de films, etc.), vous disposez d'un régime de base (géré par l'Agessa/Maison des Artistes) et d'un régime complémentaire obligatoire, le RAAP. A ce régime complémentaire s'ajoute le RACD (auteurs et compositeurs dramatiques, auteurs de spectacle vivant, auteurs de films) et/ou le RACL (auteurs et compositeurs lyriques, dialoguistes de doublage) en fonction de la nature de votre activité.

Pour les auteurs de fiction et d'animation, la cotisation RACD est retenue à la source soit par la SACD sur les droits de diffusion qu'elle répartit, soit par le producteur pour les droits issus de contrats directs auteur/producteur. La cotisation due au RAAP est également précomptée à la source.

Pour rappel, au terme de chaque trimestre, le producteur a l'obligation de déclarer et précompter les cotisations RAAP et RACD dues par l'auteur de films d'animation et/ou de fiction réalisés pour le cinéma ou la télévision. Il doit le faire en ligne, directement sur le site www.ircec.fr, dans un espace sécurisé baptisé « espace producteur ».

Auteurs, le montant de votre pension de retraite complémentaire (RAAP, RACD et/ou RACL) dépendra du nombre de points acquis au cours de votre carrière. Vous pouvez, à tout moment, télécharger votre relevé de situation individuelle de retraite (RIS) ou une simulation retraite qui s'appuient sur votre carrière réelle, en créant votre espace adhérent sur notre site.

Ligne téléphonique dédiée au RACD et aux producteurs : 01.44.95.68.38
Courriel : contactracd@ircec.fr

[Site internet](http://www.ircec.fr)

• Accueil des Tournages en Bretagne

Accueil des Tournages en Bretagne (ATB) est une mission d'aménagement culturel et de développement économique initiée et financée par la Région Bretagne.

Au service des productions, quels que soient leurs domaines (fiction, documentaire, animation, reportage, publicité...) ou leurs origines géographiques, ATB apporte, dès les premières étapes de la production, une assistance personnalisée et gratuite basée sur une très bonne connaissance du territoire et sert d'interface entre la région et les porteurs de projets.

ATB dispose de fichiers de professionnels qualifiés (comédiens, techniciens), aide à la recherche de décors ou à la mise en relation avec des sociétés de production, des partenaires institutionnels ou privés, des personnes ressources, des prestataires, des diffuseurs, la presse locale...

[Site Internet](#)

• La Cinémathèque de Bretagne

Association loi 1901 créée en 1986, la Cinémathèque de Bretagne effectue une mission de service public : la conservation et la diffusion du patrimoine audiovisuel. Cette mission s'effectue dans un souci de partage de la culture régionale et non dans une logique commerciale.

La Cinémathèque de Bretagne collecte, préserve et valorise les films tournés en Bretagne ou par des Bretons. Elle conserve aujourd'hui plus de 27 000 films. La Cinémathèque de Bretagne propose un service dédié aux professionnels de l'audiovisuel en mettant à leur disposition plus de 10 000 films tournés depuis 1910 : vie quotidienne, grands événements historiques, mouvements sociaux, évolutions et mutations de la société, en Bretagne, en France et ailleurs dans le monde... Ces images, qui ont pour la plupart été tournées par des cinéastes amateurs, sauront apporter un nouveau regard à vos projets.

[Site Internet](#)

• INA Atlantique

L'Ina est une entreprise publique culturelle de l'audiovisuel chargée de la sauvegarde, de la valorisation et de la transmission de notre patrimoine audiovisuel. Opérateur Ina dans les régions de l'Ouest, la délégation Ina ATLANTIQUE est en charge de la collecte et de la valorisation des fonds audiovisuels de Bretagne, du Limousin, des Pays de Loire et du Poitou-Charentes. Située à Rennes, la délégation propose également des formations aux métiers de l'audiovisuel, des médias et du numérique.

[Site Internet](#)

• Ty Films

Ty Films fait le pari que le cinéma documentaire peut occuper une vraie place dans les salles en tant qu'oeuvre. Pour le rendre accessible, l'association a créé à Mellionnec, en 2007, un festival de cinéma : les Rencontres du film documentaire.

Aujourd'hui, les activités de Ty Films évoluent dans deux directions :

- Les actions vers le public, avec la vidéothèque et plus de 2000 films mis à disposition, le festival tous les derniers week-ends de juin, des projections de films proposées tout au long de l'année dans des lieux aussi divers qu'insolites (musées, fermes, bistrot..), et de l'éducation à l'image pour accompagner les jeunes et les moins jeunes.

- Et les actions vers les professionnels : le pôle documentaire qui se constitue à Mellionnec attire des auteurs désireux de se retrouver dans un milieu favorable à leur création. Ty Films a conçu un lieu où pourraient s'épanouir ces désirs de cinéma : la Maison des auteurs. C'est un lieu de travail et d'échanges, où sont mis à disposition des bureaux, une vidéothèque, un coin visionnage, une salle de dérushage et une cuisine.

Depuis 2014, Ty Films propose un accompagnement sur 4 semaines pour des réalisateurs en cours d'écriture de leur film documentaire. En 2016, 4 réalisateurs ont bénéficiés de cette résidence d'écriture, entourés par des auteurs de documentaires confirmés. Des résidences de montage et un parcours de formation sont également proposés.

Ces différentes actions cohabitent tout au long de l'année à Mellionnec, une manière de créer la rencontre, et de faire du lien entre les habitants locaux, et les professionnels.

[Site Internet](#)

- **Le Groupe Ouest, Film Lab Européen - Coaching d'auteurs et résidences d'écriture**

Accompagner l'écriture pour le cinéma, explorer de nouvelles approches facilitant la construction de récits, coacher les auteurs, les aider à trouver leur "patte", accoucher d'un récit qui fasse sens, d'un plan d'architecte en vue d'un film fort. En Bretagne, au Groupe Ouest, les auteurs et leurs projets de films sont entourés d'une attention toute particulière, suivis par des scénaristes-consultants ayant l'expérience du coaching d'écriture dans les réseaux internationaux du cinéma indépendant et de l'audiovisuel.

En 2016, l'année de ses 10 ans, le Groupe Ouest est devenu le premier lieu en Europe en coaching pour scénaristes et réalisateurs en phase d'écriture. En 11 ans, il a dépassé le chiffre symbolique de 600 cinéastes coachés en résidence en Finistère, issus de 49 pays !

Parmi ces auteurs, on trouve notamment Houda Benyamina & Romain Compingt, Caméra d'Or à Cannes 2016 avec Divines, László Nemes, Oscar 2016 du Meilleur Film étranger avec Le Fils de Saul, Sabrina B. Karine & Alice Vial, pour Les Innocentes, film ovationné au Sundance 2016, ou Ralitzia Petrova, Léopard d'Or à Locarno 2016 avec Godless.

Au fil des années, le Groupe Ouest a conçu une approche singulière créée par des auteurs pour les auteurs dans un cadre privilégié en bord de mer favorisant l'immersion, l'émulation collective et la disponibilité d'esprit. Une organisation minutieuse pour qu'ils aillent au fond de ce qu'ils cherchent à raconter.

Le Groupe Ouest est partenaire du TorinoFilmLab et créateur de LIM / less is more, la plateforme européenne de développement de long-métrages de fiction à budget limité.

En 2012, il crée Groupe Ouest Développement pour déployer de nouveaux dispositifs à l'attention des auteurs et favoriser leur émergence.

En 2014, il a créé le premier fonds de dotation français consacré au soutien du cinéma indépendant : le Breizh Film Fund.

www.legroupeouest.com

www.groupeouestdeveloppement.com

<https://lim-lessismore.eu/>

<http://www.legroupeouest.com/breizh-film-fund/>

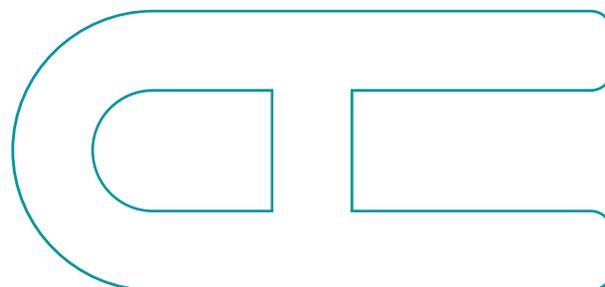
• Trégor Cinéma

Créée en 2017, l'association Trégor Cinéma propose des résidences d'écriture individuelles et personnalisées pour le développement de premier et deuxième court-métrage de fiction. Située en bord de mer, son objectif est d'offrir aux résidents un cadre propice à la concentration et un accompagnement afin de développer leur projet de scénario.

Chaque résident est accueilli individuellement sur une durée de quinze jours groupés et bénéficie d'un accompagnement en fonction de ses attentes et de l'expertise apportée par les intervenants de Trégor Cinéma. Approfondir son sujet, affirmer son désir de cinéma, renforcer sa structure, caractériser ses personnages, dévoiler le thème global qui sous-tend son film, la méthode développée par Trégor Cinéma se veut flexible et à l'écoute du résident.

L'association met à disposition un logement, un lieu de travail et la restauration. Elle propose également de rencontrer ponctuellement des professionnels du cinéma qui pourront apporter un regard en rapport avec leur activité et échanger avec l'auteur de manière bienveillante. Le projet de chaque résident sera suivi jusqu'à la finalisation du scénario et du dossier, sans date butoir.

[Site internet](#)



• La Procirep

La PROCIREP est la société civile des producteurs de Cinéma et de Télévision chargée de la défense et de la représentation des producteurs français de Cinéma et de Télévision dans le domaine des droits d'auteurs et des droits voisins.

La PROCIREP assure notamment la gestion des rémunérations revenant aux producteurs d'oeuvres cinématographiques et audiovisuelles au titre de la copie privée, des droits de retransmission ANGOA-AGICOA et divers autres droits perçus en France et à l'étranger .

25% des sommes perçues au titre de la copie privée sont affectés par une Commission Cinéma et une Commission Télévision à des actions d'aide à la création.

COMMISSION CINEMA

Long Métrage : aide remboursable à 50%, attribuée aux sociétés de production de long métrage, en fonction de leur politique d'investissement et de développement sur l'écriture de scénarii.

Court Métrage : aide aux sociétés produisant du court métrage, en fonction de la politique de production de la société en matière de court, de l'exploitation des films produits et du programme présenté.

Intérêt Collectif : aide à des projets favorisant le développement et la promotion du métier de producteur et du secteur de la promotion cinéma.

COMMISSION TELEVISION

Documentaire : aide à la production attribuée aux sociétés en fonction de leurs investissements et de la qualité artistique du projet.

aide au développement attribuée en fonction de la politique de production et de développement de la société et de la qualité artistique du programme présenté.

Fiction : aide au développement et à l'écriture, attribuée aux sociétés en fonction de leur politique de production et de la qualité artistique des projets présentés.

Animation : aide à l'écriture et au pilote de programmes, attribuée aux sociétés en fonction de leur politique de production et de la qualité artistique des projets présentés.

Intérêt Collectif : aide à des projets favorisant le développement et la promotion du métier de producteur et du secteur de la promotion audiovisuelle.

[Site internet](#)

• Rennes Métropole

Au croisement de ses objectifs de développement économique (notamment le soutien à l'innovation, au numérique et à l'entrepreneuriat) et culturel, Rennes Métropole a mis en place une politique de soutien aux projets et aux potentiels du territoire. Elle vise à soutenir le développement du secteur créatif sur la métropole, spécifiquement des acteurs de la filière de l'image et de la création de contenus et s'articule autour des dispositifs suivants :

- un appel à projet «Créativité croisée» qui vise à favoriser l'émergence de nouvelles formes de croisements entre art, culture, technologie et recherche autour de projets collaboratifs à forte valeur ajoutée (esthétiques nouvelles, formes hybrides, immersives, interactives, expérimentales...). Il s'agit de faire du territoire rennais un laboratoire permanent dédié à la création et aux nouveaux contenus, au croisement et à l'hybridation des compétences, au développement des usages et enfin à promouvoir une identité créative forte pour améliorer la visibilité des talents et des écosystèmes créatifs présents sur le territoire de Rennes Métropole.
- une aide à la production associée de film, sur le modèle de l'aide mise en place par la Région Bretagne, pour accompagner 1 à 3 projets par an
- une aide à la production de musique originale de films, en lien avec la Région Bretagne et la SACEM, à partir de janvier 2018, pour accompagner une dizaine de projets par an.

• Ministère de la culture - Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne (DRAC Bretagne)

Éducation artistique et culturelle

La Drac Bretagne favorise la mise en place d'actions de formation et d'éducation à l'image dans le cadre :

- des dispositifs nationaux d'éducation à l'image à destination des publics jeunes et scolaires : École et cinéma, Collège au cinéma, Lycéens et apprentis au cinéma, enseignements de spécialité cinéma
- au travers des politiques interministérielles Culture Handicap, Culture Santé, Culture Justice, Passeurs d'Images
- de la politique de la ville et dans les territoires ruraux
- d'un appel à projets annuel en partenariat avec les services de l'Éducation nationale et les collectivités territoriales

Exploitation cinématographique et projections en plein air

La DRAC a une mission de veille, d'information et de conseil. Elle est sollicitée pour avis par le Centre National du Cinéma et de l'Image Animée sur les dossiers d'aide sélective de la région.

La DRAC participe à la régulation de l'implantation des cinémas en Bretagne en instruisant les demandes d'autorisation dans le cadre d'un rapport présenté aux membres de la commission départementale d'aménagement cinématographique (CDAC).

La DRAC pilote le groupe d'experts pour les projections en plein air.

Numérique culturel

Le soutien du Ministère de la Culture à travers l'appel à projets Numérisation du patrimoine et de la création a permis la création d'une grande richesse de contenus culturels numérisés. La DRAC soutient les projets de diffusion et de valorisation de ces fonds :

- projets de diffusion ou de médiation culturelle, en réseau ;
- projets s'appuyant sur les détenteurs de fonds culturels numérisés ou en lien avec les portails culturels nationaux et régionaux ;
- projets en format ouvert pour assurer leur reproductibilité ;
- rencontres et formations sur les enjeux et les pratiques du numérique des acteurs culturels, de l'enseignement supérieur et des acteurs spécialisés en numérique.

Soutien à la diffusion cinématographique et audiovisuelle

Dans un souci de diversité culturelle et de formation des publics, le Ministère de la Culture encourage les initiatives favorisant la diffusion d'œuvres cinématographiques et audiovisuelles européennes ou étrangères peu diffusées, les rencontres entre les créateurs et les publics, les actions auprès des publics, au travers du soutien aux festivals, aux associations de diffusion culturelle et aux associations régionales de salles de cinéma. Depuis le 1er janvier 2016, l'État a délégué cette compétence à la Région Bretagne, pour une durée de 6 ans. La DRAC participe à l'évaluation de cette délégation de compétences.

[Site internet](#)

• France 3 Bretagne - France Télévisions

Rendez-vous réservés aux producteurs et aux duos d'auteurs-réalisateurs/producteurs.

France 3 Bretagne a l'ambition et le désir de soutenir des écritures singulières. La volonté de la télévision régionale est d'encourager des films habités et investis par leurs auteurs. Comprendre pourquoi le réalisateur a profondément eu envie de raconter cette histoire, et en quoi elle le concerne.

Dans un monde frappé par des crises de tous ordres, France 3 Bretagne a tout son rôle à jouer, en tant que media de proximité et de décryptage de nos réalités diverses. La télévision ne doit pas être un pâle reflet du monde, mais un témoin central de notre vivre ensemble. Les films documentaires racontent la délicate complexité de nos vies, au cœur des enjeux de notre région et du monde plus largement, et c'est tout leur intérêt.

C'est le regard subjectif porté sur tel ou tel sujet qui le rend intéressant. Fondamentalement, il n'y a pas de ligne éditoriale préétablie, mais une oreille attentive à tout ce qui constituera le patrimoine audiovisuel de demain. Avec des intelligences qui s'écoutent, et des paroles qui se réinventent en permanence, toujours plongées au cœur de nos réalités communes.

[Site Internet](#)

• L'unité des programmes des télévisions locales de Bretagne

Rendez-vous réservés aux producteurs et aux duos d'auteurs-réalisateurs/producteurs.

L'Unité de programmes des télévisions locales bretonnes réunit trois chaînes : TVR, basée à Rennes, Tébéo, à Brest et Tébésud, à Lorient. Ensemble, et à l'initiative de la Région Bretagne, ces chaînes ont porté le premier Contrat d'objectifs et de moyens breton, de 2009 à septembre 2015. Elles sont aujourd'hui associées à l'ensemble des autres diffuseurs présents sur le territoire (France 3 Bretagne, Brezhoweb et Kub) pour mener à bien le 2e COM régional.

Toujours conduit sous l'égide de la Région, ce COM perpétue sa vocation à soutenir et développer la filière et la création bretonnes, avec la volonté que les langues de Bretagne y soient justement représentées. Sont ainsi prioritairement soutenus les projets portés par des acteurs locaux ou ayant un lien fort avec le fait régional.

Sans prérequis thématique, sont également aidés quelques premiers films, initiés par des acteurs du territoire. Les oeuvres éligibles appartiennent à tous les genres audiovisuels ou cinématographiques : documentaires, fictions longues ou courtes, séries, magazines, web, etc. ; un des axes forts de ce nouveau COM portant dans le même temps sur le développement de la fiction (séries, courts et longs métrages, animation).

• KuB

Rendez-vous réservés aux producteurs et aux duos d'auteurs-réalisateurs/producteurs.

Dans la programmation du webmedia KuB (Kultur Bretagne), des oeuvres, essentiellement des œuvres. Celles-ci proviennent des catalogues des producteurs indépendants et des auto-producteurs. En effet, KuB, veut aussi susciter et soutenir l'offre de la production indépendante actuelle ou à venir.

La coproduction d'une web-crédation par an est instruite sur dossier (artistique et technique), permettant au producteur d'agglomérer d'autres partenaires tels le CNC, le Facca et toute aide liée à la thématique traitée.

Les programmes de KuB se veulent à la fois exigeants et divertissants ; politiques, critiques comme esthétiques. Ils privilégient les points de vue d'auteurs : des analyses (parfois divergentes) des problématiques contemporaines, passées ou futures, une interprétation de l'actualité par les œuvres.

<http://kubweb.media/>

• francetv éducation

Rendez-vous réservés aux producteurs et aux duos d'auteurs-réalisateurs/producteurs.

francetv éducation, l'offre média 100% éducative, 100% gratuite de France Télévisions, accessible sur tous les supports, propose une offre de contenus pour toute la famille (Vidéos, jeux, quizz, serious games, web-séries, web-documentaires) :

- de la maternelle au lycée, tous les contenus organisés par niveau et matière scolaire pour réviser le programme scolaire en s'amusant et enrichir sa culture générale
- des contenus pour développer l'esprit critique des futurs citoyens et les aider à comprendre le monde qui les entoure, à travers deux de ses thématiques phares que sont l'éducation aux médias et à la citoyenneté.